



Deces de ma mère, mon pere a tout pris

Par **anah**, le **07/08/2014** à **20:02**

Bonjour,rnrn je vous contacte suite a différents soucis survenus depuis le décès de ma mère. Depuis son décès mon père s est remis avec une autre femme ceci n est pas le soucis seulement, il m a mis dehors sans ressources sans rien. Depuis je vis chez mon copain ou chez ma tante (sœur de ma mère). Je sais qu'il a touché de l argent des assurances de ma mère mais mon frère et moi n avons rien eu. Il a tout garder nous avons signer aucun papier sauf pour avoir le partage de la part a ma mère pour la maison. Il a abusé de notre confiance, moi pensant qu'il était malheureux. Je suis étudiante infirmière et je ne sais pas comment je vais pouvoir continuer mes études. Comment faire pour récupérer l argent. Quels sont mes droits ?rnrnrn Cordialement. Anais

Par **cocotte1003**, le **08/08/2014** à **03:19**

Bonjour, vous pouvez saisir le tribunal , jar, pour obtenir de votre père une pension alimentaire puisqu'il doit vous entretenir jusqu'à ce que vous soyez autonome financièrement. Pour la succession, il faudrait connaître le ou les bénéficiaires des assurances vie, cordialement

Par **Lag0**, le **08/08/2014** à **07:43**

Bonjour,rnSi votre père a touché de l'argent des assurances, c'est qu'il en était le bénéficiaire. Je ne vois pas sous quel prétexte vous pourriez l'obliger à partager avec vous...

Par **aguesseau**, le **08/08/2014** à **10:15**

bjr,rnvous pouvez demander à votre père éventuellement par la voie judiciaire une aide alimentaire dans le cadre du devoir de secours que doivent les parents à leurs enfants.rnvous pouvez prendre contact d'abord avec une assistante sociale puis éventuellement un avocat.rnpour les assurances,comme le dit lag0, si votre père en était le bénéficiaire, il n'a pas à partager avec vous.rncdt